



Lettre de démission en AR non récupérer

Par **claclebenfa**, le **14/10/2018** à **17:29**

j'ai envoyé ma lettre de démission le 1er Octobre 2018 , le recommander a était présenter le 2 Octobre 2018 à mes patrons.
Quelles sont les démarches à effectuées si le recommander mais retourner?
Sachant que je suis dans mon préavis de 1 mois depuis le 2 Octobre 2018.

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **19:20**

Bonjour,
C'est la date de première présentation à votre employeur qui fait courir le préavis.
N'hésitez pas à en parler avec l'employeur en lui rapellant qu'au dernier jour de travail il doit vous remettre:
* bulletin de salair
* attestation droits de formation
* attestation Pole-emploi
* un avis de règlement (chèque ou virement)
* le solde de tout compte.